

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-25
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY	Procuration à	Mme L. AVOINE
M N. RIPALT	"	M P. BOUSSEAU
Mme LORIEAU NUÑEZ	"	Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ
M M. PRAUD	"	M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : CONVENTION DE COLLABORATION POUR DELEGATION DE MISSIONS A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE POUZAUGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le courriel de l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges en date du 5 février 2024 proposant la signature d'une convention relative à une délégation de missions d'animations communales ;

CONSIDERANT que l'objectif de cette convention serait de maintenir une base de travail identique à 2023 pour un montant similaire, soit 5 940,00 € pour 220 heures de missions estimées ;

CONSIDERANT que, suite au bilan estival, différents scénarii sont proposés comme suit :

- l'Escapade Nocturne deviendrait « Les Venelles au Crépuscule » et l'itinéraire serait modifié pour emprunter principalement celles autour de la rue Catherine de Thouars (*les venelles du Grippaud et de la Sente des Terrasses ne feraient donc plus partie du circuit*) et l'aspect « labyrinthe » serait ainsi plus valorisé ;
- les visites insolites seraient maintenues au Vieux Pouzauges permettant ainsi de proposer une offre moins tournée vers le centre-ville et le château dont le nettoyage serait à prévoir uniquement pour la saison estivale ; elles seraient organisées plutôt en après-midi et seraient suivies d'un goûter afin de faciliter les échanges entre participants ;
- les visites « flash » du château ainsi que les visites guidées (ville, château, églises) resteraient inchangées ;

CONSIDERANT que, par cette convention, l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges s'engagerait également à poursuivre l'accompagnement de la Commune dans son développement touristique :

- communication en lien avec Station Verte, Petite Cité de Caractère® (*participation aux groupes de travail de la Commune sur les venelles, la mise en scène du récit et le château*) ;
- accompagnement sur le jeu d'enquête ;
- réservation si nécessaire pour les Apéros Contés et autres animations ;
- communication sur différents supports : dépliants touristiques, site internet, réseaux sociaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE les propositions de l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges telles que mentionnées ci-dessus, pour un montant de 5 940,00 €, pour des missions estimées à 220 heures au titre de l'année 2024 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire